

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2026

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT MARITIME À PROPULSION
VÉLIQUE - (N° 1502)

Adopté

N° CD62

AMENDEMENT

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« techniques »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« destinés à exploiter directement l'énergie du vent pour assurer sa propulsion. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.